



Programme Communal de Développement Rural

Mont-de-l'Enclus

Partie 4 | Stratégie de développement

Agence intercommunale
de développement IDETA
Quai Saint-Brice, 35
7500 Tournai

Partie D Stratégie de développement

UN DEFI : Concilier l'envie **pour la population** de porter et d'enrichir l'identité enclusienne et la pérennité de l'attrait touristique caractéristique de Mont-de-l'Enclus.

Au travers de ce défi il s'agit de fédérer les énergies locales et supra-locales pour que les habitants puissent s'approprier et vivre leur Commune tout en permettant que l'attrait touristique demeure et continue à être un élément enrichissant du territoire enclusien.

DEUX AXES de travail, se déclinant en **huit objectifs**, complémentaires les uns des autres :

Axe 1 : la ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité et du lien social.

- o Objectif 1.1 Renforcer les liens entre les habitants
- o Objectif 1.2 Garantir un logement de qualité pour les jeunes et les personnes âgées
- o Objectif 1.3 Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens
- o Objectif 1.4 Optimiser la mobilité active

Axe 2 : la ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux

- o Objectif 2.1 Agir pour l'environnement
- o Objectif 2.2 Valoriser le patrimoine local
- o Objectif 2.3 Développer un réseau de loisirs vert
- o Objectif 2.4 Soutenir l'entrepreneuriat local

Axe 1 | La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité et du lien social

La notion d'accessibilité va ici bien au-delà d'une question de mobilité pure. L'accessibilité est particulièrement importante à Mont-de-l'Enclus car elle recouvre des domaines qui conditionnent la pérennisation de l'attractivité de la commune et donc sa vitalité à long terme.

Il s'agit, dans le cadre de cette opération de développement rural, d'ancrer les fondamentaux de la qualité de vie : un logement de qualité et financièrement accessible, des services quotidiens efficaces, des commerces et des artisans de proximité, des infrastructures modernes et adaptées. Le tout dans des conditions de mobilité optimisées pour tous.

Objectif 1.1 | Renforcer les liens entre les habitants

Le maintien d'une trame humaine, qui lie, réunit et soude les habitants, est l'un des meilleurs outils de lutte contre le phénomène de commune dortoir. Cela procède de la création d'un ancrage et d'un attachement au « local » dans le chef des habitants.

Dans un contexte global d'augmentation de l'individualisme et de menace d'isolement social de certaines personnes, le tissu associatif exerce un rôle unificateur capital. Il constitue le ciment de la communauté locale et contribue à sa cohésion.

Sachant l'attractivité résidentielle de Mont-de-l'Enclus, il est important de garantir la pérennité de cette trame humaine par le soutien aux lieux de création de celles-ci. À l'échelle infra-locale, les fêtes des voisins fleurissent dans les quartiers. Les associations et clubs rassemblent autour d'intérêts communs les citoyens enclusiens. Ces dynamiques sont clairement à soutenir : la pratique sportive, la création artistique, les moments d'échange sont, pour les uns des moments de « vivre ensemble », pour les autres des instants de partage. En restructurant les espaces publics pour les rendre plus attractifs on participera à cette volonté de recréer du lien social et de réappropriation de l'identité enclusienne.

L'attachement au « local » passe également par une meilleure connaissance et accessibilité aux produits locaux, que ce soit à l'échelle communale ou supra-communale. Quelques producteurs sont présents à Mont-de-l'Enclus mais le Parc naturel du Pays des Collines et la Wallonie picarde regorgent d'agriculteurs et d'artisans qu'il sera utile de valoriser afin de compléter l'offre enclusienne.

Enfin, le contact ne peut pas être uniquement « direct » : les vecteurs de communication sont des moyens efficaces de diffuser une information fédératrice à l'ensemble des habitants. La multiplicité et la complexité des outils de communication actuels permettent de cibler de manière appropriée les différentes catégories de population. Les publications imprimées restent incontournables pour une partie d'entre elles. Les nouvelles technologies de communication sont également indispensables pour en toucher d'autres, parfois moins disponibles mais plus connectées.

Objectif 1.2 | Garantir un logement de qualité pour les jeunes et les personnes

âgées

Mont-de-l'Enclus compte parmi les communes les moins dotées en logements publics. Des éléments comme la distance aux pôles d'emploi, les difficultés de mobilité, le niveau d'équipements peuvent en partie justifier ce constat.

Pour certaines catégories de population, comme les jeunes actifs et les personnes âgées, la recherche d'un logement adapté peut s'avérer complexe, encore plus lorsque l'on se trouve sur un territoire comme Mont-de-l'Enclus qui compte un taux de propriété élevé et une pression immobilière avérée.

Répondre aux besoins de la population en termes de logements constitue un véritable enjeu de développement puisque la population dépend du dynamisme et donc de la vie d'une commune. Une réponse adaptée aux besoins de la population en termes de typologie du logement doit être couplée au choix d'une localisation optimale sur le territoire d'une commune. Sur Mont-de-l'Enclus, l'enjeu sera donc de prendre en compte la configuration et la répartition des équipements et des services présents sur le territoire de la commune (ex : présence à Anserœul de l'unique école, de l'Accueil Temps Libre et du Patro, présence de petits commerces à Amougies).

Parallèlement au programme de l'ancrage communal, la nouvelle opération de développement rural offre l'opportunité d'améliorer le parc de logement locatif en créant des logements adaptés aux besoins de la population locale dans les cœurs de villages et à proximité des services, tout en s'appuyant sur des ressources existantes.

Objectif 1.3 | Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens

La qualité de vie à Mont-de-l'Enclus repose sur l'accessibilité, la pérennité et l'enrichissement des services aux citoyens.

La phase consultative a montré avec insistance les manquements dans les domaines de l'accueil de la petite enfance et de l'accompagnement des personnes âgées.

De plus, les habitants de Mont-de-l'Enclus sont sensibles à leur qualité de vie. Les circuits courts, le contact avec les producteurs et la maîtrise de leur consommation font partie intégrante de cette sensibilité. Il existe quelques producteurs enclusiens et de nombreux autres à l'échelle du Parc naturel du Pays des Collines et de la Wallonie Picarde. Encore nombreux sont les artisans et indépendants dont le savoir-faire et l'ancrage local sont à valoriser à Mont-de-l'Enclus.

Ainsi, cet objectif pourrait permettre le rassemblement des espaces à la fois spécifiques et partagés dédiés notamment à l'accueil de la petite enfance, à la rencontre, au commerce de productions locales et de services. Au-delà de l'intérêt de fournir des services variés et complémentaires aux citoyens, il serait aussi possible de renforcer les échanges entre les habitants et donc l'ancrage local.

Objectif 1.4 | Optimiser la mobilité active

Des services, des équipements, des logements ... leur réussite sera optimisée par de bonnes conditions de mobilité au sein de la commune.

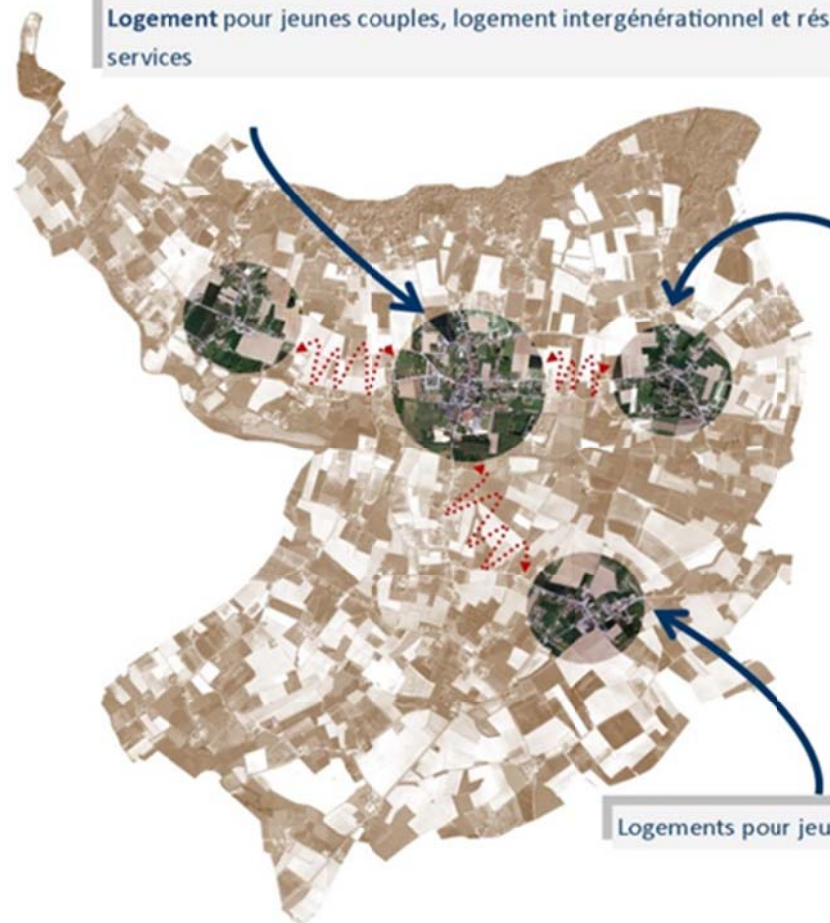
Or, le constat citoyen a mis en évidence les difficultés de déplacement en transport collectif intra-muros et vers les pôles périphériques, le manque de lisibilité ainsi que la praticabilité du réseau de sentiers. Il a également déploré la disparition du service de taxi social.

L'amélioration de la mobilité à Mont-de-l'Enclus repose d'une part sur la sécurité, la qualité et l'efficacité des déplacements actifs en vélo principalement (aménagement et balisage de sentiers intra et inter-villages), et d'autre part sur la mise en place de services complémentaires spécifiques adaptés aux groupes de population plus dépendantes, comme la création d'une plateforme locale de covoiturage et d'un service de transport à la demande. Ces services complémentaires devront notamment permettre d'optimiser les déplacements scolaires et de pallier la disparition du taxi social.

Maison multi-services : espace co-accueillante, local partagé, cellule commerciale, local « Jeunes », GASAP, ...

Logement pour jeunes couples, logement intergénérationnel et résidence-services

RURALITÉ ACCESSIBLE



Cœur de village de Russeignies

Logements pour jeunes couples

Information - Communication

Plateforme de covoiturage scolaire

Transport communal à la demande

Aménagement et balisage de sentiers intra et inter-villages

Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux

Mont-de-l'Enclus est aujourd'hui connue pour son attractivité surtout résidentielle mais aussi récréative. Le second axe de ce PCDR est donc de renforcer l'attractivité de la commune sur les plans des loisirs actifs et des emplois locaux.

La qualité du cadre de vie, les paysages et l'environnement sont des critères importants pour les nouveaux habitants. Ils sont à l'origine de l'attractivité récréative de la commune et entretiennent de ce fait une dynamique économique qui y est liée (Horeca et commerces).

En outre, l'accès à des services marchands de proximité et le maintien de l'emploi sont permis par la présence et le soutien d'activités économiques locales qui sont les reflets de la volonté de la commune de ne pas constituer une commune dortoir.

La commune pourra être accompagnée dans cette démarche par les nombreux opérateurs locaux et supra-locaux : le PAJA (Place Aux Jeunes Amougies), les associations, le Centre Protestant, la bibliothèque, le Centre culturel, les Parcs naturels du Pays des Collines et des Vlaams Ardennen, le Contrat de Rivière Escaut-Lys, les communes limitrophes (Kluisbergen, Avelgem, Celles, Frasnes, Renaix, ...), la Maison du Tourisme Wallonie Picarde (Schéma directeur Vélo et pédestre).

La commune et les partenaires/opérateurs locaux et supra-locaux doivent travailler davantage ensemble, renforcer la communication et les actions de collaboration.

Objectif 2.1 | Agir pour l'environnement

Les paysages et l'environnement, de par leur qualité et leur proximité, justifient et alimentent l'attractivité résidentielle et récréative de Mont-de-l'Enclus. À ce titre et dans l'objectif de renforcer l'attractivité récréative et résidentielle de la commune, cet atout majeur doit faire l'objet de l'attention qu'il mérite.

Dans le cadre de ce PCDR, il est proposé de valoriser les milieux naturels spécifiques présents, de souligner les paysages et d'y sensibiliser les citoyens et les visiteurs. Les initiatives amorcées durant la phase de construction du PCDR, comme la Quinzaine de la Nature par exemple, seront poursuivies et renforcées en tant que lieu de contact entre les opérateurs de l'environnement et les citoyens.

La vallée de la Rhosnes et les bois de l'Enclus du Haut sont les sites principaux de la trame écologique locale. Ce sont également des lieux fréquentés qui offrent l'opportunité de sensibiliser les habitants et les visiteurs à leur richesse, leur importance et leur fragilité.

Mettre en place des lieux de rencontre où on pourra réaliser l'attrait et l'intérêt d'une accroche environnementale pour la commune pourra notamment s'exprimer via la création d'un rucher didactique et la création d'un circuit d'interprétation de long de la ligne 87.

Objectif 2.2 | Valoriser le patrimoine local

De nombreux éléments de patrimoine sont présents sur le territoire enclusien. Cependant, faute d'interventions adaptées, ils tendent soit à se dégrader, soit sont imperceptibles pour les habitants ou les touristes.

Ce PCDR propose de donner du sens aux ressources patrimoniales présentes sur le territoire, qu'il s'agisse de patrimoine industriel, de petit patrimoine local ou de patrimoine culturel...

L'objectif est de permettre une réappropriation de ces éléments par la population enclusienne mais également une mise en visibilité vis-à-vis des touristes.

Outre le fait que cela pourra renforcer et enrichir l'accueil touristique de Mont-de-l'Enclus, la valorisation du patrimoine local permettra également un renforcement de l'identité locale et de la cohésion sociale de la Commune, en s'appuyant par exemple sur le patrimoine local pour en faire des lieux de vie (création d'espace citoyen en s'appuyant sur le patrimoine culturel local).

Mettre les richesses du patrimoine à la disposition du plus grand nombre doit passer par la compréhension que celui-ci ne doit pas représenter une charge mais bien un atout majeur pour l'attractivité territoriale, le développement économique touristique local, l'identité et la cohésion sociale.

Objectif 2.3 | Développer un réseau de loisirs verts

L'Enclus du Haut est un site important de promenade et de détente. Le précédent PCDR l'avait déjà souligné et avait contribué à améliorer la qualité de ses espaces publics. Des sensibilités nouvelles en matière de tourisme sont apparues depuis lors, privilégiant une approche douce et proche de l'environnement, s'appuyant sur les ressources locales : paysage, relief et bois. L'acquisition par les pouvoirs locaux du site de la Tour et d'un terrain à la rue du Renard constitue également de nouvelles opportunités.

Dans la perspective de maintenir le positionnement et l'attractivité du mont de l'Enclus d'une part et de mettre en cohérence les politiques supra-locales et locales (image, démarche et qualité) d'autre part, il est proposé d'y développer un véritable pôle de loisirs actifs basé sur la randonnée nature (pédestre, vtt) pour les familles et les plus sportifs, en complément de l'offre cyclo-touristique déjà bien présente à Mont-de-l'Enclus.

Pour mener à bien cette démarche, la mobilisation des partenaires privés (horeca et commerces) sera indispensable non seulement pour créer un ensemble cohérent et réellement attractif mais aussi pour optimiser l'impact économique des investissements publics réalisés.

Objectif 2.4 | Soutenir l'entrepreneuriat local

La présence d'un tissu économique rural contribue au maintien d'emplois locaux, de biens et de services marchands de proximité pour les habitants.

Les entreprises et les artisans enclusiens ont besoin d'améliorer leur visibilité et leur ancrage local. Ils ont besoin de soutien à l'implantation et au développement de leurs activités.

Le PCDR propose donc de mettre sur pied des outils spécifiques leur permettant de rencontrer ces besoins : de la communication au travers des supports dont la commune dispose, un local de vente de produits locaux, des espaces adaptés ainsi qu'une plateforme de concertation et d'échange. La création et l'animation d'un Forum des artisans, la création d'un atelier rural permettront notamment d'atteindre cet objectif.

Soutenir l'entrepreneuriat local permet de favoriser le maintien de l'économie locale et l'émergence de nouveaux acteurs économiques.

RURALITÉ ATTRACTIVE

Réseau écologique

Quinzaine de la Nature
Rucher didactique

Circuit d'interprétation L83

Parcours pédestre d'interprétation paysagère
Observatoires et rucher didactique
Panneaux d'information
Aire de pique-nique

Pôle de loisirs actifs

Etude mobilité + aménagements
Schéma directeur du paysage

Pôles attractifs :

- La Tour réinventée
- Le VTT
- Liaison pavée 'Vierschaar'
- Le site du Renard : interprétation des paysages, verger didactique, équipements Mobil-Homes, aire de jeux

Scénographie / apaisement des accès

Label « Bienvenue Vélo ! »

Soutien à l'économie locale

Forum des indépendants